



## Soutien à la mobilité internationale (2021)

### Soutien à la mobilité internationale 2021 Mobilité vers la Casa de Velázquez-Madrid Institute for Advanced Study

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS et la Casa de Velázquez proposent aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche en 2021 au sein du MIAS-Madrid Institute for Advanced Study. Cette aide concerne toutes les disciplines et tous les types de missions de recherche (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration).

Ces missions de recherche à l'étranger seront obligatoirement réalisées en 2021.

La durée du séjour doit être supérieure à 3 mois et ne peut excéder 9 mois. Le séjour est cofinancé par l'InSHS et le MIAS ; l'indemnité mensuelle cumulée est de 1 600 € net. L'hébergement à la Casa de Velázquez (Madrid) est obligatoire, dans les limites fixées par son Règlement Intérieur sans pour autant empêcher des déplacements de recherche dans la Péninsule. Ces derniers sont cependant à la charge des bénéficiaires.

Durant son séjour, le/la « chercheur/se résident(e) » participera à la vie scientifique du MIAS. Son projet de recherche doit s'inscrire explicitement dans les orientations scientifiques du MIAS, articulées avec celles de l'Universidad Autónoma de Madrid et de la Casa de Velázquez (<https://www.madrid-ias.eu/fr/resider-candidater/environnement-scientifique/>). Le/la candidat(e) sera invité à contribuer aux activités de la communauté scientifique : conférences, tutorat de doctorants, séminaires... A l'issue de sa résidence, il/elle s'engage à remettre un rapport d'activités.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une justification scientifique du projet (deux pages maximum)
- Un descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- L'utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- Un *curriculum vitae*
- Le formulaire ci-joint complété avec l'accord du directeur d'unité.
- 

Présentation du dossier : nous vous prions de nous faire parvenir votre candidature en complétant le formulaire joint en remplissant la page 2 sans la modifier. Nous vous remercions de bien vouloir compléter les 4 rubriques suivantes : - Justification scientifique du projet (deux pages maximum) - Descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi page maximum) - Utilisation prévue du budget demandé (une demi page maximum) - Curriculum vitae (3 pages maximum) Ces rubriques obligatoires devront être compilées après la page 2 et dans l'ordre établi ci-dessus. Nous vous remercions de nous faire parvenir le dossier complet en un seul fichier, enregistré au format pdf sous l'intitulé : SMI\_Nom du porteur\_N° de sectionCNRS.pdf



## Soutien à la mobilité internationale (2021)

**Éligibilité :** seuls les personnels statutaires (chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche) des unités de recherche relevant d'une section de l'InSHS, et dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, sont éligibles à cet appel.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **au plus tard le 3 novembre 2020** par e-mail à : [inshs.smi@cnrs.fr](mailto:inshs.smi@cnrs.fr).

Les candidatures seront expertisées conjointement par l'InSHS et par le MIAS sur la base de leur qualité et de leur intérêt scientifique.

### **Covid 19 :**

Compte tenu du fait que plusieurs régions du monde sont encore fortement affectées par la pandémie et en raison des mesures de restriction (suspension des liaisons aériennes, interdiction d'entrée sur le territoire, isolement obligatoire, etc.) encore en vigueur dans de nombreux pays, nous vous recommandons de vous renseigner au préalable sur la situation sanitaire du pays dans lequel vous souhaitez partir.

La réalisation des actions de recherche à l'étranger en 2021 restera soumise aux contraintes sanitaires et aux restrictions imposées par chaque pays.

Il est important de noter que les crédits octroyés dans le cadre du SMI sont des crédits de subvention d'Etat qui doivent par conséquent être impérativement dépensés pendant l'année civile d'obtention de ces crédits.

Aucun report sur l'année suivante (2022) ne pourra être accordé. Nous vous remercions de tenir compte de ces éléments dans le dépôt de votre candidature

**Évaluation :** le dossier de candidature sera soumis à une double évaluation (par le CNRS et par le Comité international scientifique du MIAS).

**Info contact :** [contact@madrid-ias.eu](mailto:contact@madrid-ias.eu)



## Déclaration de candidature

### Comment déposer votre dossier ?

- compléter ce formulaire
- l'enregistrer au format **pdf**
- le renommer sous l'intitulé suivant : SMI CASA\_nom du porteur\_N° de section CNRS.pdf
- l'envoyer à l'adresse suivante : inshs.smi@cnrs.fr

A déposer au plus tard le **3 novembre 2020**

\*\*\*\*\*

### Titre du projet ▶

#### Porteur du projet

M.  Mme Prénom ▶

Nom ▶

Nombre de mois demandés ▶

Pays de destination ▶

Mois de départ envisagé ▶

Ecole Française d'Athènes  Ecole Française de Rome  Casa de Velázquez  IFAO

Section du comité national du CNRS ▶

Laboratoire (nom complet et sigle, le cas échéant) :

▶

Code unité (**UMR, USR**)▶

Courriel du porteur du projet ▶

Tél ▶

### Avis du directeur/trice d'unité

M.  Mme Prénom ▶

Nom ▶

Courriel du directeur/trice d'unité ▶

Avis favorable  Avis défavorable

Signature :

## Soutien à la mobilité internationale (2021)

**Justification scientifique du projet** (deux pages maximum)



**Descriptif des actions prévues lors de la mission** (une demi-page maximum)



**Utilisation prévue du budget demandé** (une demi-page maximum)



**Curriculum vitae** (3 pages maximum)

